

CANTON DE VAUD

COMMUNE DU

MONT-SUR-LAUSANNE



PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Approuvé par la Municipalité le -6 DEC 1993 le Syndic CIPI Secrétaire:

Soumis à l'enquête publique du au

1 4 DEC. 1993 2 0 JAN. 1994 AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic: Le Secrétaire:

Loud

Adopté par le Conseil Communal le 2 1 MARS 1994 le Président: CO de Secrétaire:

1: 1000

MODIFICATIONS

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud le 4 MAI 1994 L'Atteste: pr le Chancelier:

